



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VADEMECUM DE L'ÉPREUVE ANTICIPÉE ORALE DE FRANÇAIS 2024

:

Document réalisé par les IA-IPR de Lettres

A - LA PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE

1. Réglementation

- [Programme de français de première des voies générale et technologique](#) ; Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019) – Annexe 2 ;
- [Programme national d'œuvres des classes de première](#) pour l'année scolaire 2023-2024 (voie générale et voie technologique), BO n°5 du 4 février 2021, note de service du 08-01-2021 ;
- [Note de service du 23-7-2020¹](#) (BO n°7 du 30 juillet 2020), décrivant notamment l'épreuve orale et le « descriptif des activités » sur lequel elle se fonde ;
- arrêté du 28-09-2020 (BO n°40 du 22-10-2020) modifiant les objets d'étude du programme de grammaire de l'enseignement du français des classes de seconde et de première générale et technologique.
- [Note de service du 26-09-2023](#) (BO n° 36 28 septembre 2023)
- Ressource d'accompagnement : « [Les attendus d'une prestation d'élève aux EAF](#) en explication de texte », éduscol ;
- « [l'explication linéaire](#) » ; « Explication de texte : [exemple de mise en œuvre](#) »

2. Récapitulatif des œuvres et des textes étudiés (envoyé dans les établissements)

- Le modèle de récapitulatif constitue un document séparé, préparé et signé par le professeur en charge de la classe et portant cachet de l'établissement du candidat.
- Le candidat se présente avec les textes photocopiés (pas de manuel) et un exemplaire de l'œuvre qu'il a choisi de présenter en entretien (il n'en a toutefois pas l'obligation).

3. Présentation des textes :

- Les limites des lectures analytiques doivent être clairement précisées et les lignes des textes étudiés si possible numérotées (même à la main).
 - Il est nécessaire de veiller à la qualité des pages de manuels photocopiées ou scannées (lisibilité, marges suffisantes, lignage et pagination si besoin).
 - Conformément aux nouvelles directives de l'épreuve orale de français, l'explication de texte est **une explication linéaire** : le candidat n'a pas obligation d'indiquer une problématique.
- ⇒ « Les candidats pourront disposer du livre qu'ils auront choisi de présenter lors de la seconde partie de l'oral des épreuves anticipées de français ». Cette manière de procéder, objet d'un aménagement lors de la session 2021 est désormais un fait acquis. Elle s'inscrit dans la mise en avant des œuvres et du lien entre le cours de français et le rapport privilégié aux livres et à la lecture cursive.

B - LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Ref. : [Note de service du 23-7-2020 \(modifiée²\)](#) (BO n°7 du 30 juillet 2020)

1. La structure de l'épreuve orale

L'épreuve orale d'une durée de 20 minutes est composée de deux parties (une première partie de 12 minutes et une seconde partie de 8 minutes) qui s'enchaînent et sont précédées d'un temps de préparation de 30 minutes.

Coefficients : baccalauréat général : 5 ; baccalauréat technologique : 5

¹ Modifiée par [note de service du 12-11-2021](#)

² Cf. [note de service du 12-11-2021](#)

2. Les objectifs

- L'épreuve orale permet d'apprécier la **qualité de l'expression orale** ainsi que la **capacité à développer un propos** et à **dialoguer**. L'examineur évalue les **connaissances** du candidat et son aptitude à les mobiliser dans les deux temps successifs de l'épreuve, à la fois pour faire la preuve de **ses compétences de lecture, d'analyse et d'interprétation des textes et des œuvres**, et pour **exprimer une sensibilité** et une culture personnelles.
- L'épreuve laisse **une large place aux propositions du candidat** et évalue son aptitude à les présenter, à les justifier et à en expliquer la pertinence : elle vise ainsi à valoriser **son investissement personnel** dans sa formation.

3. L'accueil du candidat

Les candidats sont convoqués toutes les 30 minutes, il faut donc prévoir un temps d'installation, de vérification de l'identité et un temps pour remplir la fiche d'évaluation. « Le temps consacré à accueillir le candidat et à remplir la fiche d'évaluation, environ 10 minutes, **n'empiète ni sur le temps de préparation, ni sur la durée de l'épreuve elle-même** ».

Il est impératif que les examinateurs laissent aux candidats les 30 mn de préparation auxquelles ceux-ci ont droit pour éviter tout recours au cas où ce temps ne serait pas respecté.

Il est nécessaire que l'examineur indique clairement « **le texte et le passage retenu, avec une éventuelle sélection du passage à expliquer si le texte excède le format d'une vingtaine de lignes de prose continue** ». L'examineur indique également « la question de grammaire posée, qui ne peut concerner qu'un passage de l'extrait faisant l'objet de l'explication de texte ».

Ces éléments doivent être indiqués par écrit au candidat, au moyen d'une fiche qui lui est remise et qu'il signe avant de commencer sa préparation. Le modèle de fiche (annexe de la note de service du 23-7-2020) est reproduit en annexe du présent *vademecum*.

Il faut, par ailleurs, s'assurer de la **bonne compréhension** de la question par le candidat. Ainsi, **l'examineur peut-il être amené à la reformuler**.

4. Première partie de l'épreuve orale : exposé sur un des textes du descriptif (12 minutes)

4.1. Choix du texte, du passage à expliquer et de la question grammaticale

Choix de l'extrait

- C'est l'examineur qui choisit le texte à expliquer au sein du récapitulatif.
- Rappel : le passage à expliquer peut être sélectionné au sein du texte retenu par l'examineur si le texte excède le format d'une vingtaine de lignes de prose continue.
- Le texte à expliquer et l'œuvre choisie pour l'entretien peuvent appartenir au même objet d'étude.

Choix de la question grammaticale

- La question de grammaire ne peut concerner qu'un extrait du passage sélectionné faisant l'objet de l'explication linéaire.
- La question de grammaire vise essentiellement **une analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase**, parmi les questions grammaticales au programme des classes de seconde et de première comme le précise l'arrêté du 28-09-2020 (BO n°40 du 22-10-2020). Par exemple, un examinateur pourra poser, à l'examen, une question relevant de « la syntaxe des propositions subordonnées relatives » si le texte l'y invite.
D'autres possibilités de questionnement linguistique ont été évoquées, notamment des questions impliquant une transformation d'énoncé pour faire ensuite l'analyse de ces transformations, mais nous ne le recommandons pas afin de ne pas mettre en difficulté les élèves.

Rappel des objets d'étude grammaticaux :

- Les accords dans le groupe nominal et entre le sujet et le verbe (dès la classe de seconde)
- Les relations au sein de la phrase complexe (dès la classe de seconde)
- La syntaxe des propositions subordonnées relatives (dès la classe de seconde)
- Les subordonnées conjonctives utilisées en fonction de compléments circonstanciels (classe de première)
- L'interrogation : syntaxe, sémantique et pragmatique (classe de première)
- L'expression de la négation (classe de première)

Remarques : on ne peut pas interroger sur des questions strictement lexicales ou plus largement stylistiques ou relevant de l'énonciation. L'échelle requise est la « **grammaire de phrase** » (ou syntaxe de la phrase).

Voici quelques exemples de questions à ne pas poser, avec des recommandations formulées en réponse aux questions d'une collègue (qu'elle en soit ici remerciée) :

- * « *Relevez toutes les propositions dans le texte et analysez-les* » : c'est une question trop large qui implique deux opérations différentes : un relevé et un classement. Le texte ne prévoit qu'une "analyse syntaxique", ce qui nous limite à une forme syntaxique donnée à l'élève et qu'il n'a pas à rechercher par lui-même dans le texte.
- * « *Repérez toutes les négations dans le texte et analysez-les* » : pour la même raison. On demande ici au candidat d'abord un relevé et ensuite une analyse grammaticale. L'examineur doit indiquer la phrase contenant une négation que le candidat doit analyser. Par exemple, la question peut-être : "Analyser l'expression de la négation dans la phrase suivante : "[ici, on cite la phrase en question]".
- * « *Trouvez une proposition subordonnée dans le texte et analysez-la* » : le candidat ne doit pas d'abord "trouver" une proposition subordonnée relative : la question doit porter sur l'analyse syntaxique de la subordination relative. On indique donc au candidat l'énoncé que l'on souhaite qu'il analyse (sans nécessairement préciser que l'énoncé contient une subordonnée relative ; ce sera au candidat de le remarquer par lui-même).
- * « *Identifiez et analysez les propositions subordonnées circonstancielles dans le dernier paragraphe* » : il nous faut "l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase" (note de service) ; cela suppose de ne donner au candidat qu'une seule phrase à "gérer".
- * « *Repérez les phrases simples et les phrases complexes dans le poème et justifiez le classement ?* » : cette question n'est pas possible, pour la même raison que précédemment.

⇒ En définitive, il faut indiquer aux candidats la question de grammaire de la manière suivante, qui est la plus sûre : **"Faites l'analyse syntaxique de la phrase suivante : ..."** [ici, on cite l'énoncé que l'on veut faire analyser, correspondant à une « courte phrase ou à une partie de phrase » (si la phrase est longue)].

4.2. Déroulement de la première partie

La première partie comporte trois temps :

- ⇒ **1^{er} temps : la lecture**. Le candidat propose d'abord une lecture à voix haute juste, pertinente et expressive du texte choisi par l'examineur, après avoir situé brièvement ce texte dans l'œuvre ou le parcours associé. Cette partie est notée sur **2 points**.
- ⇒ **2^{ème} temps : l'explication linéaire**. Le candidat propose une explication, suivant l'ordre et les mouvements du texte. Le passage à expliquer représente une vingtaine de lignes de prose continue, sélectionné par l'examineur dans le texte, quand celui-ci excède cette longueur. La recherche d'une longueur substantielle ne doit pas exclure l'éventualité d'interroger sur un texte plus bref, pour peu qu'il forme une unité de sens, notamment s'il s'agit de poésie. Cette partie est notée sur **8 points**.
- ⇒ **3^{ème} temps : la question grammaticale**. Le candidat répond à la question de grammaire posée par l'examineur avant la préparation. Cette partie est notée sur **2 points**.

Rappel : « La question [de grammaire] porte uniquement sur le texte » ; elle consiste dans une « analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase » (Note de service 23-07-2020).

Recommandations pour l'explication :

- « On n'attend pas du candidat, en 8 minutes, une explication exhaustive mot à mot et ligne à ligne. Les nouvelles épreuves sont ainsi l'occasion de rompre avec la dérive qui a conduit à ce que les candidats restituent, de mémoire, une analyse apprise par cœur. » (...) Il ne s'agit donc pas, ni dans le cadre de la préparation, ni dans le cadre de l'épreuve, de se référer à une sorte de modèle de l'explication de spécialiste telle qu'elle peut être

menée dans l'enseignement supérieur, mais bien plutôt de s'entendre sur les éléments saillants qui peuvent être présentés et analysés en 8 minutes par un élève en fin de première, de manière à faire la preuve de sa compréhension d'ensemble du texte, et de sa capacité à rendre compte de certaines données de son écriture. » (Extrait de la ressource d'accompagnement publiée sur *Éduscol* le 16 mars 2020).

- Lors de l'exposé, l'examineur intervient si le propos tourne court, 12 minutes doivent être normalement consacrées au texte et à la question grammaticale. L'examineur peut relancer l'exposé et encourager le plus possible le candidat dont l'exposé serait interrompu ponctuellement.
- Si le candidat utilise les 8 minutes dédiées à l'explication de texte, le professeur n'a pas à revenir sur le propos, même si des aspects importants du texte n'ont pas été relevés, afin de ne pas empiéter sur le temps de l'entretien qui porte uniquement sur l'œuvre choisie par le candidat. Par ailleurs, l'examineur ne doit pas interrompre le candidat pendant son explication de texte pour lui poser des questions sur le texte. Enfin l'examineur se gardera de tout commentaire sur la qualité de l'explication de texte d'un candidat ou de tout propos portant un jugement sur l'enseignement qu'aurait reçu le candidat.
- Il est demandé de ne pas pénaliser l'élève si la question de grammaire est traitée au cours de l'explication linéaire, même si l'élève est censé connaître et respecter le déroulement de l'épreuve en trois temps distincts.
- La question de grammaire, à visée essentiellement syntaxique, n'a pas vocation à tendre vers une analyse stylistique. Les candidats qui sont en mesure d'utiliser la question de grammaire pour enrichir leur interprétation du texte (au cours de l'explication de texte ou au moment de la question de grammaire) doivent être nettement valorisés.

5. Seconde partie de l'épreuve : présentation de l'œuvre choisie par le candidat (parmi celles qui ont été étudiées en classe ou proposées par l'enseignant au titre des lectures cursives obligatoires) et entretien avec l'examineur (8 minutes)

« La seconde partie de l'épreuve, notée sur 8 points, évalue l'expression orale en réclamant du candidat une **implication personnelle dans sa manière de rendre compte et de faire partager une réflexion sur ses expériences de lecture**. Elle se déroule en deux temps successifs, le premier n'étant qu'un point de départ pour les interactions qui le suivent et qui constituent l'essentiel de l'épreuve ».

- ⇒ **1^{er} temps** : Le candidat présente brièvement l'œuvre qu'il a retenue et expose **les raisons de son choix**.
- ⇒ **2^e temps** : Le candidat réagit aux questions de l'examineur qui, **prenant appui sur la présentation du candidat** et sur les éléments qu'il a exposés, évalue les capacités à dialoguer, à nuancer et à étoffer sa réflexion, à défendre son point de vue sur la base de sa lecture personnelle de l'œuvre.

Rappel : Pendant la préparation et au cours de l'entretien le candidat *peut* disposer de l'œuvre qu'il a choisie (c'est une possibilité, non pas une obligation).

Recommandations pour la présentation de l'œuvre choisie par le candidat :

- ⇒ La durée raisonnable pour cette présentation par le candidat est d'environ 2 à 3 minutes. Ce premier temps est un « point de départ » pour un échange avec l'examineur. Il ne doit pas occuper plus de la moitié de la durée de la deuxième partie de l'épreuve orale. Il convient de le rappeler au candidat. Si l'examineur perçoit que le candidat va dériver au-delà du nécessaire pour la présentation, il peut être conduit à l'en alerter, avec toutes les précautions requises pour ne pas le déstabiliser. Comme pour la première partie de l'épreuve, l'examineur ne peut interrompre la présentation du candidat sauf si celui-ci dépassait les trois minutes imparties.

Recommandations pour l'entretien :

- Il est important de consacrer au moins la moitié du temps imparti aux interactions pour que l'examineur puisse évaluer certains attendus de la prestation orale tels que :

- « l'aptitude au dialogue » ;
 - « les qualités d'analyse et d'argumentation, de communication et de persuasion » ;
 - « la capacité à établir des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir, l'expérience du monde et la formation de soi ».
- Durant cet entretien, l'examineur ne revient pas sur la première partie de l'épreuve (explication linéaire et question grammaticale).
 - L'examineur conduit l'entretien de manière ouverte, en dialoguant avec le candidat afin de lui permettre d'expliquer, de justifier et ainsi de défendre son choix. On évite les questions fermées. En effet, ce qui est attendu dans l'entretien, c'est **le témoignage d'un rapport personnel à l'œuvre** et non pas la démonstration d'une connaissance de sa tradition critique. En aucun cas cet entretien n'est un contrôle de connaissances théoriques et générales (voir **propositions de guidage d'entretien en annexe 3**).
 - L'examineur peut amener le candidat à établir des liens avec l'œuvre intégrale ou les textes du parcours associé. Si l'entretien tourne court, il peut élargir le questionnement pour inviter le candidat à tirer parti de ses lectures et de ses activités personnelles.

6. Le bulletin de passage

- Il est important de mentionner le détail des points pour chacune des parties de l'épreuve, devant le total des points obtenus. Il convient de mentionner la durée des exposés du candidat (explication de texte, question grammaticale, présentation de l'œuvre choisie).
- Il faut être neutre et concis et bien justifier la note : mentionner brièvement les défaillances manifestes, en **termes de compétences**, permettant d'expliquer de manière indiscutable pourquoi le candidat n'a pas obtenu la totalité des points.
- En ce qui concerne la partie « entretien », il convient de mentionner l'essentiel des questions posées ; il convient également de préciser le plus objectivement possible, en termes de compétences, ce qui fait aboutir à la note décernée.
- Afin d'aider les examinateurs à objectiver les critères d'évaluation et dans l'optique d'une meilleure harmonisation de l'évaluation, il est proposé d'utiliser **l'outil** d'aide à l'évaluation annexé au présent guide (cf. annexe 2)
- En raison du nombre de demandes de justification de note et du nombre croissant de recours, nous vous invitons à justifier précisément les notes moyennes comme les notes faibles. Il ne faut pas hésiter à utiliser toute la palette des notes, et notamment la note maximale de 20, à l'écrit comme à l'oral.

Annexe 1

Épreuve orale de français – fiche d'évaluation

Fiche à joindre obligatoirement au bordereau de notation de l'épreuve orale de français
(modèle BO spécial n° 6 du 31 juillet 2021)

Informations concernant le candidat

Nom : Prénom : Date de naissance : Établissement : Classe :	Matricule : N° de jury : Jour et heure : (si nécessaire)
---	---

Texte d'étude : Question de grammaire : Œuvre choisie par le candidat : Date et signature du candidat :
--

À remplir par l'examineur

Appréciations relatives à la première partie de l'épreuve : Points attribués : .../2 + .../8 + .../2 = .../12
Appréciations relatives à la seconde partie de l'épreuve : Points attribués .../ 8

Note globale .../ 20

Nom de l'examineur signature

Compétences et connaissances faisant l'objet de l'évaluation de l'épreuve orale

	Attendus de la prestation orale	Éléments évalués
Lecture	- Lecture correcte et expressive d'un texte déjà connu	- Capacité à faire entendre sa voix et à faire preuve dans sa lecture d'une intention de sens - Capacité à adresser sa lecture
Explication	- Bonne compréhension littérale du texte - Analyse pertinente au service d'une interprétation - Mobilisation des savoirs linguistiques et littéraires nécessaires à l'analyse du texte - Références précises au texte étudié	- Qualité de l'expression et niveau de langue orale - Qualités de communication, de précision et de clarté dans le propos
Question de grammaire	- Mobilisation des savoirs linguistiques pertinents pour l'analyse faisant l'objet de la question	- Capacité à mobiliser un lexique grammatical pertinent - Capacité à construire une analyse syntaxique, à réfléchir sur des faits linguistiques
Entretien	- Présentation synthétique de l'œuvre retenue - Expression pertinente, justifiée et convaincante d'un choix personnel - Entrée véritable dans l'échange, tirant profit des éléments de relance pour approfondir sa propre réflexion - Mobilisation pertinente des connaissances culturelles et artistiques en lien avec le propos	- Capacité à défendre une lecture personnelle - Capacité à expliquer et à justifier ses choix - Aptitude au dialogue - Qualité de l'expression et niveau de langue orale - Qualités d'analyse et d'argumentation, de communication et de persuasion - Capacité à établir des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir, l'expérience du monde et la formation de soi

Annexe 2

EAF – Oral : Outil d'aide à l'évaluation

PARTIE 1 de l'épreuve orale de français
(explication linéaire + question de grammaire)

Note : / 12

Compétence évaluée	Descripteurs correspondant à un bon niveau (B)	Non	Peu	AB	B	TB
Lecture à voix haute	Lecture fluide et expressive en accord avec le sens littéral, l'organisation du texte et la structure des phrases.	0	0,5	1	1,5	2
Oral autogéré	- Capacité du candidat, sur une durée de 10 à 12 minutes, à s'exprimer en continu et sans relance de façon claire et correcte. - Maîtrise suffisante des techniques oratoires associées à l'exercice : posture, articulation, débit, regard.	0	0,5	1	1,5	2
Pertinence et organisation du propos	- Le candidat ne se limite pas à la paraphrase et propose une interprétation étayée du texte. - Explication correctement conduite et organisée en suivant les mouvements du texte. Peu de maladresses et/ou de redondances. Le candidat sait éviter le mot à mot et la dispersion de son propos en une « poussière de remarques ».	0	0,5	1,5	2	2,5 3
Mobilisation des connaissances lexicales, grammaticales et culturelles	- Capacité à mobiliser à bon escient ses connaissances artistiques, culturelles et lexicales pour présenter, caractériser, analyser et interpréter une œuvre avec clarté et pertinence. - Capacité satisfaisante à appuyer sa compréhension et son interprétation du texte sur des analyses grammaticales et stylistiques précises et bien choisies.	0	0,5	1,5	2	2,5 3
Question de grammaire	Analyse convenablement traitée en prenant appui sur un lexique grammatical pertinent.	0	0,5	1	1,5	2

PARTIE 2 de l'épreuve orale

(présentation de l'œuvre choisie par le candidat et entretien)

Note : / 8

Compétence évaluée	Descripteurs correspondant à un bon niveau (B)	Non	Peu	AB	B	TB
Oral en interaction	- Bonne gestion du temps : l'exposé initial doit être bref (moins de 2 minutes), l'essentiel du temps devant être dévolu à l'échange. - Capacité à entrer dans un véritable échange et à prendre en compte les éléments de relance pour approfondir sa réflexion. - Maîtrise suffisante des techniques de prise de parole (posture, articulation, débit, regard...).	0	0,5	1	1,5	2
Manifestation d'un parcours littéraire personnel	- À travers sa présentation synthétique et la manière dont il répond aux questions, le candidat manifeste une bonne connaissance et compréhension de l'œuvre qu'il a choisie. - L'entretien permet au candidat de manifester un rapport personnel à l'œuvre et à la lecture et une certaine capacité à puiser dans la littérature pour nourrir sa personnalité.	0	0,5	1,5	2	2,5 3
Mobilisation des connaissances artistiques et culturelles	Le candidat sait mobiliser à bon escient ses connaissances artistiques, culturelles et pour étayer son propos avec pertinence et précision.	0	0,5	1,5	2	2,5 3

Annexe 3

Exemples de questions susceptibles d'être posée pour l'entretien (d'après les suggestions de l'équipe des IA-IPR de l'académie de Créteil) :

- « Pourquoi avez-vous choisi cette œuvre pour l'entretien ? »
- « Qu'a provoqué chez vous la lecture de cette œuvre ? »
- « Cette œuvre vous a-t-elle fait changer ? En quoi ? »
- « Cette œuvre vous a-t-elle fait réfléchir ? À quoi ? »
- « Vous a-t-elle ému(e) ? Pourquoi ? »
- « Comment vous êtes-vous senti(e) au moment où vous acheviez la lecture ? »
- « Que pensez-vous de la fin de l'œuvre ? »
- « Avez-vous eu envie d'imaginer un autre dénouement / une autre conclusion ? »
- « Avez-vous trouvé facile d'entrer dans l'œuvre ? »
- « Que pensez-vous du début de l'œuvre ? »
- « À quel personnage trouvez-vous que l'on puisse le plus s'attacher ? Pourquoi ? »
- « Quelle action du personnage vous a le plus impressionné(e) ? »
- « Quelle idée avancée par l'auteur vous interpelle le plus ? »
- « Avez-vous des points de désaccord avec l'auteur / le narrateur / le personnage principal ? »
- « Pourriez-vous imaginer un autre titre pour cette œuvre ? »
- « Si vous étiez éditeur et que vous deviez choisir une illustration pour la première de couverture, qu'auriez-vous envie de proposer ? »
- « À quelle musique auriez-vous envie d'associer l'œuvre ? »
- « Quel passage de l'œuvre vous a le plus marqué(e) ? Pourquoi ? »
- « Pensez-vous que l'œuvre aurait pu être écrite à une autre époque / à notre époque ? »
- « En quoi cette œuvre peut-elle encore intéresser un lecteur contemporain ? »
- « Avez-vous trouvé la lecture de l'œuvre aisée ? Pourquoi ? »
- « Pensez-vous que vous seriez capable de reconnaître une autre œuvre du même auteur ? À quoi ? »
- « Quels liens avez-vous perçus entre cette œuvre et [telle autre figurant dans le descriptif] / entre cette œuvre et des lectures personnelles ? »
- « Si vous étiez enseignant, choisiriez-vous de faire lire cette œuvre à vos élèves ? Pourquoi ? »